

VALANTIN Antoine Laubert 3E3131 1736-1742

photo	folio	date	noms	lieux	acte	détail
164	144	20/11/1740	ALMERAS Claude SAVY Marie	Le Beyrac	CM	Claude ALMERAS fils de Jean et Marie MOULIN du Beyrac p Allenc et Marie SAVY fille de feu Guillaume dudit lieu. Le fiancé assisté de ses père et mère, la fiancée de Jeanne SAVY son aïeule et Pierre PONS son oncle des Salces. Jean ALMERAS et Marie MOULIN donnent à Claude ALMERAS leur fils aîné la moitié de tous leurs biens sous la réserve des fruits durant leur vie , Jeanne HEBRARD aïeule de la future épouse donne 100 L à Marie SAVY sa petite fille outre ce qu'elle avait donné audit feu Guillaume SAVY père de ladite Marie ; la fiancée se constitue de son chef 95 L , le fiancé promet de ,payer à Jeanne HEBRARD aïeule de la future épouse la quantité de 5 cartalières bled seigle pour lui tenir lieu de pension ou des fruits qu'elle pourrait se réserver, sur la somme de 100 L qu'elle a donné à la future.
219	192	21/10/1742	ANDRE Jean dit Charrade	Le Beyrac	Testament	Mre Bertrand AMARGIER curé d'Allenc a reçu le 3 mai 1740 testament de Jean ANDRE travailleur du Beyrac. Donne aux pauvres 20 cartalières de blé, oblige son héritier à payer à Vidal ANDRE cadet, autre Vidal ANDRE, Jeanne ANDRE et Claude ANDRE tous ses enfants leur légitime suivant la portée de ses biens , donne 5 sols à tous ses autres parents et prétendants à ses biens, nomme son HU Claude ANDRE son fils aîné à charge de payer les légats, ,donne encore à Vital ANDRE son troisième fils son habitation pendant sa vie à l'étage haut du palier neuf.
208	184	06/08/1742	ANDRE Jeanne femme de Jean BOUCHITE	Le Beyrac	Testament	Jeanne ANDRE femme de Jean BOUCHITE travailleur journalier du Beyrac p Allenc atteinte de maladie corporelle fait son testament. Donne aux pauvres un seitier bled seigle , donne aux RP Capucins de Mende 20 L pour des messes, donne à Jeanne ANDRE sa filleule 100 L, à Marguerite ANDRE , Marie ANDRE plus jeune, et Jean Antoine ANDRE ses neveux et nièces 25 L à chacun, à Vital ANDRE plus jeune et Claude ANDRE aussi plus jeune ses frères 50 L à chacun, nomme son HU Jean BOUCHITE son mari à charge de payer les légats et lui faire les honneurs funèbres.

60	44	12/11/1737	ANTOINE Jean BROS Marie	Allenc	CM	Jean ANTOINE fils de feu Vidal et Jeanne SEGUIN d'Allenc et Marie BROS fille de feu Jacques et Anne TEYSSIER dudit lieu. Le fiancé du consentement de sa mère, la fiancée de sa mère. Le futur se constitue 60 L , Anne TEYSSIER constitue à sa fille tous les biens de feu Jacques BROS son premier mari dont elle est héritière se réservant la légitime de ses autres enfants dudit feu BROS et les moulins et autres fonds que ledit feu BROS avait pris en pension et rente foncière et perpétuelle de Sr Louis PITOT de Mende. Le fiancé se charge de tout le contenu de l'inventaire des effets conformément au CM d'Anne TEYSSIER et Pierre BOYER reçu par nous notaire , excepté une couverte et deux paillasses appartenant à ladite TEYSSIER , se chargeant de nourrir et entretenir le frère et la sœur de la future épouse en travaillant de leur possible à l'utilité des futurs mariés.
187	162	26/12/1741	BARET Antoine TOULOUSE Françoise	Mende Laubert	CM	Antoine BARET fils de Raymond et Anne (MERCIER MERETE ?) tisserand de Mende et Françoise TOULOUSE fille de feu Jacques et Catherine BOYER journalier de Laubert. Le fiancé du consentement de son père, la fiancée de sa mère et François TOULOUSE son frère de Laubert. Antoine BARET se constitue tous ses biens provenant de son métier de tisserand , son père n'étant pas en état de lui rien donner et sa mère n'ayant rien délaissé, la fiancée se constitue tous ses biens gagnés en servant se maîtres , François TOULOUSE son frère lui constitue 160 L de droits paternels et maternels.

72	56	09/02/1738	BARRIAL Guillaume BERMOND Marie Marhe	Le Beyrac Allenc	CM	Guillaume BARRIAL fils de feu Antoine et Marie MERCIER du Beyrac p Allenc et Marie Marthe BERMOND fille de feu Antoine et Antoinette RENOUARD d'Allenc. Guillaume BARRIAL héritier de son père s'est constitué tous ses biens, Marie MERCIER donne à son fils la moitié de sa dot impliquée sur les biens de feu Antoine BARRIAL sous la réserve de l'intérêt de sa dot sa vie durant consistant en la somme de 460 L , la fiancée se constitue 250 L de son pécule particulier , Etienne DEVEZE beau frère de la future lui donne 300 L de droits de légitime et succession de feu Marthe BERMOND sa tante , Antoinette RENOUARD donne à sa fille 3 brebis de port. Fait à Allenc maison de Mr de CHAZAUX où ledit DEVEZE demeure comme rentier , en présence de Jean Antoine BERMOND frère de la future épouse d'Allenc.
183	160	27/08/1741	BARTHELEMY Vidal	Veyrines	Testament	Vidal REVERSAT de Veyrines p Allenc nous a remis le testament de Vidal BARTHELEMY son oncle de Veyrines reçu par Mre Bertrand AMARGIER prêtre et curé d'Allenc le 14 juillet dernier. Donne à tous ses parents et prétendants à ses biens 5 sols à se partager, nomme son HU Etienne REVERSAT son neveu de Veyrines à charge de payer les légats et lui faire les honneurs funèbres.
57	41	11/11/1737	BONHOMME Jean	Le Bouchet	Testament	Jean BONHOMME travailleur du Bouchet p Chadenet atteint d'une fluxion sur la main et le bras droit et craignant d'être surpris par la mort fait son testament. Donne aux pauvres de la paroisse 3 seitiers bled mesure du Bleymard distribuable en pain, donne à la Chapelle de L'enfant Jésus et de Saint Blaise de l'Église de Chadenet 6 L à chacune , donne à chacune de ses filles et de feu Marguerite QUET , savoir Marianne , Marie et Anne BONHOMME 1000 L pour leur droit de légitime , plus 3 moutons, 2 brebis et 2 agneaux et leur habitation dans sa maison leur vie durant si elles ne se marient pas et 40 quintaux de foin et l'étage de la maison appelé la grangette pour y mettre le foin pour nourrir le bétail qu'elles pourront tenir, nomme son HU Marguerite BONHOMME sa fille en premières noces.

17	4	26/11/1736	BORRELY Joseph LAFON Thérèse	Villefort Génolhac	CM	Joseph BORRELY fils de feu jacques marchand de Villefort et feu Marie VALANTIN et Thérèse LAFONT fille de Jean Pierre LAFONT avocat et juge de Génolhac et Suzanne TAXI. Le fiancé procédant comme personne libre et majeure et assisté de Durand MICHEL l'un de nous notaire son curateur et Antoine VALANTIN son oncle autre notaire et de Louis LAVIE avocat et juge de Villefort son beau frère , la fiancée de ses père et mère , Marguerite GARNIER sa grand mère. Dot 1200 L.
138	120	13/01/1740	BOUTIN Etienne DURAND Marguerite	Ste Enimie Larzalier	CM	Etienne BOUTIN fils de feu Jean et Antoinette JAMME de Ste Enimie et Marguerite DURAND fille de feu André et Marie MALACHANE de Larzalier p Allenc. Le fiancé de l'avis de François AIGOUIN de Ste Enimie procureur de ladie JAMME(cités Françoise BOUTIN sœur d'Etienne , Jean Baptiste BOUTIN son frère) , la fiancée de sa mère et Pierre DURAND son frère. François AIGOUIN procureur de ladite JAMME donne à Etienne BOUTIN tous les biens de la dite JAMME (réserves) Marie MALACHANE donne à sa fille 200 L et un coffre bois pin. Pierre DURAND constitue à sa sœur 400 L de droits de légitime paternels et un habit drap de pays.
197	172	21/06/1742	BOYER Jean GRANIER Marie	Laubert Pelouse	CM	Jean BOYER fils de feu autre Jean et Marguerite FOUZILHET de Laubert et Marie GRANIER fille de Vital et feu marie HEBRARD de Pelouse. Le fiancé du consentement de sa mère et Jacques BOYER son frère aîné, la fiancée de son père. Jacques BOYER donne 60 L de droits de légitime à son frère, Vital GRANIER donne à sa fille 150 L, cité Privat GELY son gendre. La fiancée se constitue de son chef 174 L .
213	189	07/10/1742	BROS Jean vieux	Les Salelles	Testament	Jean BROS jeune des Salelles p Allenc nous a dit que faute de notaire Mre Bertrand AMARGIER prêtre et curé d'Allenc a reçu le testament de Jean BROS vieux son oncle dudit lieu le 17/08/1739. Donne à François BROS son neveu des Salelles 60 L, à André BROS frère dudit François et neveu du testateur 15 L, à Claude BROS premier du nom son petit neveu 20 L, pareille somme à Elisabeth BROS sa petite nièce , à Claude BROS son petit neveu second du nom deux brebis, à François et Mathieu BROS ses petits neveux deux brebis à chacun, à Marie CHALDEYRAC sa filleule du Beyrac deux brebis, nomme son HU Jean BROS son petit neveu et filleul à charge de payer les légats.

132	115	20/09/1739	BROS Marie femme de Jean ANTOINE	Allenc	Testament	Mre Bertrand AMARGIER prêtre curé de la paroisse d'Allenc a reçu le testament de Marie BROS femme de Jean ANTOINE meunier d'Allenc le 20 juin 1739. Donne pour des messes, à tous ses parents 5 sols à se partager, nomme son HU Jean ANTOINE son mari à charge de payer les légats et donne ses habits à Claude BROS sa sœur et deux chemises à Antoine BROS son frère et 10 L à sa mère Anne TEYSSIER.
15	1	21/11/1736	BROS Pierre DAUDE Marie	Allenc La Prade	CM	Pierre BROS fils de Sr Jacques et feu Anne de CHATEAUNEUF d'Allenc et Marie DAUDE fille de Pierre et Louise ARZALIER de la Prade. Jacques BROS donne à son fils de son chef et du chef de feu Anne de CHATEAUNEUF sa femme tous ses biens présents et la moitié des biens à venir sous la réserve des fruits sa vie durant et 200 L à la charge de payer les dettes et la légitime de ses autres enfants telle que de droit et notamment à Jeanne BROS sa fille femme d'Etienne TEYSSIER de Bagnols pour ses droits de légitime à concurrence de 800 L, comme aussi de payer à ses autres enfants outre leur droit de légitime deux brebis de port à chacun. Le sr DAUDE et Louise ARZALIER donnent à leur fille 1800 L. Fait à La Prade maison du Sr DAUDE.
180	157	12/07/1741	BRUGUIERE François VALETTE Isabeau	Bédoues Laubert	CM	François BRUGUIERE fils de feu Jacques et Claude MALZAC de Bédoues et Isabeau VALETTE fille d'André et Agnès GIRAL de Laubert, habitant à présent à Florac. Le fiancé procédant comme personne libre et majeure, la fiancée de l'avis de ses père et mère. Les fiancés se constituent tous leurs biens dont 608 L gagnés de son travail par la fiancée. Etienne VALETTE frère de la fiancée lui doit 100 L.

179	156	06/06/1741	CAYROCHE Mathieu CROUZET Marianne	Le Mazel Pelouse	CM	Mathieu CAYROCHE fils à feu autre Mathieu et Isabeau BALMELLES du Mazel p Allenc et Marianne CROUZET fille d'Antoine et Marie ROBERT de Pelouse .Le fiancé comme personne libre et majeure assisté de Mathieu OZIOL son cousin , la fiancée de ses père et mère. Les parents de la fiancée lui font donation de la moitié de leurs biens se réservant l'usufruit leur vie durant à la charge de payer par les futurs mariés à ladite Marie ROBERT une pension annuelle et viagère au cas où elle ne pourrait cohabiter avec eux et après la mort d'Antoine CROUZET. Le fiancé s'est constitué la somme de 500 L en cabeaux, grains ou argent. Citées Jeanne et Magdeleine CROUZET sœurs d'Antoine CROUZET.
98	81	03/10/1738	COMTE Jean BOISSET Jeanne	Allenc La Salesse	CM	Jean COMTE fils de feu Pierre et Jeanne REBOUL d'Allenc et Jeanne BOISSET fille de feu Privat et Marguerite CHASSEFIEYRE de la Salesse P Allenc. Procédant comme personnes libres et majeures, le fiancé s'est constitué 287 L en cabeaux, la fiancée se constitue tous ses biens.
41	26	06/06/1737	DUBOIS Jean POUGET Marie	Le Mazas Le Beyrac	CM	Jean DUBOIS fils de feu Charles et Agnès MAURIN du Mazas p Allenc et Marie POUGET fille de feu Etienne et Jeanne LAURAIRE du Beyrac. Le fiancé procédant comme personne libre et majeure, et du consentement d'Agnès MAURIN sa mère, la fiancée d'Etienne POUGET son frère. Les fiancés se constituent tous leurs biens dont 300 L de pécule particulier de la fiancée.
109	93	14/02/1738	FABRE Antoine	Le Beyrac	Testament	Antoine FABRE tailleur d'habits du Beyrac p Allenc atteint de maladie corporelle fait son testament. Donne aux pauvres 40 L à leur distribuer en pain, donne à la Chapelle Notre Dame du Puy 5 L , aux RP Capucins de Mende 15 L, donne à Catherine FABRE sa fille de Marie ANDRE son épouse 100L , pareille somme au posthume dont sa femme pourrait être enceinte, nomme son HU Marie ANDRE sa femme.

75	60	14/02/1738	FERRIER Jean Marie BARET Marie	Le Mazas Le Beyrac	CM	Jean Marie FERRIER fils d'André et feu Antoinette ROBERT habitant au Mazas p Allenc depuis plus de 25 ans comme rentiers de Mre Jean FERRIER prêtre et sacristain de Bédouès et Marie BARET fille de feu Jean et Hélix BARRIAL du Beyrac. André FERRIER donne à son fils la moitié de ses biens se réservant l'usufruit, Hélix BARRIAL donne à sa fille 135 L , la fiancée se constitue 140 L de son pécule particulier, une robe de pays, camisole et cotillon, un tour à filer.
62	47	17/11/1737	FORESTIER Jean GACHON Catherine	Salelles Le Mazel	CM	Jean FORESTIER fils d'autre Jean et Louise CHAZE des Salelles p Allenc et Catherine GACHON fille de Etienne et Catherine MERCIER du Mazel p Allenc. Assistés de leurs père et mère. Les parents du fiancé lui donnent tous leurs biens sous la réserve des fruits et 60 L , sans préjudice de la légitime de leurs autres enfants. Les parents de la fiancée lui constituent en dot 1100 L, un habit drap de pays, une camisole et un cotillon, une couverture, une paire de draps de lit et une paillasse, une croix et une bague en or.
117	102	26/04/1739	FOUZILHET Etienne SAVANIER Jeanne	Allenc Le Beyrac	CM	Etienne FOUZILHET fils d'autre Etienne et feu Jeanne SIBERT d'Allenc et Jeanne SAVANIER fille de feux Vidal et Claude GIRAL du Beyrac. Procédant comme personnes libres et majeures, la fiancée de l'avis d'André MAURIN son beau frère. Jeanne SAVANIER se constitue 72 L argent 5 toisons de laine un habit robe camisole et cotillon drap de pays et tous ses droits de légitime réglés à 290 L.
26	12	01/03/1737	FOUZILHET Pierre COMTE Jeanne	Allenc	CM	Pierre FOUZILHET fils de feux Etienne et Jeanne CIBERT et Jeanne COMTE fille de feux Pierre et Jeanne REBOUL tous d'Allenc. Le fiancé se constitue tous ses biens, la fiancée se constitue 30 L une robe et cotillon drap de pays et tous ses autres biens.
143	123	06/02/1740	GACHON Pierre RICHARD Marguerite	Le Mazel Larzalier	CM	Pierre GACHON fils d'Etienne et Catherine MERCIER du Mazel P Allenc et Marguerite RICHARD fille de Pierre et Marguerite BONNET de Larzalier même paroisse. Les parents du fiancé lui donnent tous leurs biens se réservant les fruits leur vie durant et une pension annuelle pour ladite MERCIER après le décès d'Etienne GACHON et se réservant aussi la légitime de leurs autres enfants. Les parents de la fiancée lui donnent 1850 L, deux habits drap de pays, camisole, et cotillon.

39	24	18/05/1737	GAUZY Jean MALACHANE Agnès	Allenc La Rouvière	CM	Jean GAUZY fils de feux Claude et Jeanne FOLCHER d'Allenc et Agnès MALACHANE fille de Jean et feu Louise SEGUIN de La Rouvière. Le fiancé procédant comme personne libre et majeure, la fiancée assistée de son père. Le fiancé s'est constitué tous ses biens, la fiancée s'est constitué la somme de 70 L de son pécule particulier gagné en servant ses maîtres , cité Pierre MALACHANE son frère.
26	13	03/03/1737	GAY Jean PONS Anne	Allenc Sauvages	CM	Jean GAY fils de feux Jean et Marie MOULIN d'Allenc et Anne PONS fille de feux Jacques et Catherine MALAVAL de Sauvages p St Julien du Tournel. Procédant comme personnes libres et majeures, la fiancée assistée de Jean DUBOIS son beau frère de Cubières. Jean GAY se constitue tous ses biens , Anne PONS se constitue en la somme de 189 L de droits légitimaires réglés par obligation à elle consentie par Vidal MAURIN de St Jean du Bleyard et Antoinette BROS du Sauvages .
43	27	18/06/1737	GELY Jean Jacques HEBRARD Catherine	Les Salces Pelouse	CM	Jean Jacques GELY fils de Pierre et Marie HERMET des Salces p La Rouvière demeurant à présent à Aigas et Catherine HEBRARD veuve de feu Antoine MAURIN fille de feu François et Louise GELY de Pelouse. Le fiancé procédant du consentement de ses père et mère, la fiancée de sa mère. Louise GELY a diminué la pension qu'elle s'était réservée dans la donation faite à sa fille lors de son CM avec ledit feu MAURIN, le fiancé s'est constitué 80 L de droits de légitime réglés lors du CM de Jacques GRANIER leur gendre.

52	36	26/10/1737	GELY Privat GRANIER Vidale	La Rouvière Pelouse	CM	Privat GELY fils de feu Guillaume et Marie DONAREL de la Rouvière et Vidale GRANIER fille de Vital et feu Marie HEBRARD de Pelouse. Le fiancé procédant comme personne libre et majeure, la fiancé de l'avis et consentement de son père. Le fiancé s'est constitué 500 L . Vital GRANIER donne à sa fille tous ses biens et s ceux de feu Marie HEBRARD sous la réserve en cas d'incompatibilité de son habitation dans sa maison, bois au bûcher, choux au jardin, raves à la ravière, 10 L beurre, 10 L fromage, 10 L lard salé, 8 cartes seigle, une chemise, le tout chaque année pendant sa vie, un habit, veste, culotte et chapeau de 3 en 3 ans , de plus se réserve 9 bêtes à laine, et une charretée de foin par an pour l'entretien du bétail, en outre charge sa fille de payer la légitime à ses frères et sœurs, savoir à Jean GRANIER son fils aîné 150 L de droits paternels et maternels plus 150 L pour ses bons et agréables services rendus à son père, à Catherine GRANIER sa fille femme de Jacques BOYER outre ce qu'il lui a donné lors de son CM 30 L, à Anne GRANIER sa fille femme de Jean Pierre CLEMENT du Born outre ce qu'il lui a donné lors de son CM 30 L, à Marie GRANIER sa fille 150 L, 5 moutons et 3 brebis, à Vidal GRANIER son fils 150 L, un mouton et une brebis et un agneau, charge la future épouse de donner aux pauvres après sa mort 8 cartes seigle et 2 cartes orge le tout converti en pain.
128	112	20/07/1739	GERVAIS Marguerite	Pelouse	Testament	Marguerite GERVAIS fille de feu Pierre journalier de Pelouse atteinte de maladie de langueur fait son testament. Donne aux pauvres, au curé de la Rouvière pour des messes, aux RP Capucins de Mende, aux RP Jacobins de Pradelles, à Catherine BOUNIOL sa mère 10 L, à Françoise GERVAIS sa sœur 20 L, nomme son HU Pierre GERVAIS son frère.

167	147	14/02/1741	GILES Jean Jacques MERCIER Jeanne	Allenc Laubert	CM	Jean Jacques GILLES fils de feu Antoine et Jeanne PONS d'Allenc et Jeanne MERCIER fille d'André et Jeanne LAHONDES de Laubert. Le fiancé assisté de Claude GILLES son frère procureur de Jeanne PONS sa mère, la fiancée de ses père et mère. André MERCIER et Jeanne LAHONDES donnent à leur fille la moitié de tous leurs biens se réservant les fruits , Claude GILLES en conséquence de la donation ç lui faite par feu Antoine GILLES et Jeanne PONS dans son CM donne à son frère 200 L .
74	58	12/02/1738	GRANIER Pierre PONS Marie	Meyssoussac Les Salces	CM	Pierre GRANIER fils de Jean François et de feu Marguerite DUBOIS de Meyssoussac p Chaudeyrac et Marie PONS fille de Pierre et feu Jeanne BARET des Salces p La Rouvière. Jean François GRANIER donne à Pierre GRANIER son fils la moitié de tous ses biens quittes de dettes et légitime de ses autres enfants promettant le restant à la fin de ses jours sous la réserve de l'usufruit et de la légitime de ses autres enfants et de ses honneurs funèbres , Pierre PONS constitue à sa fille 1199 L de droits de légitime paternels et maternels , la fiancée s'est constitué une robe drap de pays.
207	183	21/07/1742	MARCON Jean VALANTIN Marie	La Brugère Pelouse	CM	Jean MARCON fils de feu autre Jean et Marguerite JABOULEZE de la Brugère p St Jean la Fouillouse et Marie VALANTIN fille de Pierre et Marie HEBRARD de Pelouse. Procédant ledit MARCON comme personne libre et majeure, ladite VALANTIN assistée de ses père et mère. Les fiancés sont de simples journaliers et manouvriers et se constituent tous leurs droits de légitime.
206	182	20/07/1742	MAURIN Antoine PONS Jeanne	La Rouvière Les Salces	CM	Antoine MAURIN fils de feux Vital et Marguerite BUISSON de la Rouvière et Jeanne PONS fille de feux Pierre et Jeanne BARET des Salces p La Rouvière. Procédant le fiancé de Jean MAURIN son frère aîné et la fiancée de Guillaume BARET son oncle d'Aigas, Mathieu PONS son oncle des Salces. La fiancée s'est constitué tous ses biens, le fiancé s'est constitué 2300 L provenant de ses droits de légitime que son frère Jean MAURIN s'oblige à payer. Les cabaux de la fiancée consistent en 74 bêtes à laine, une paire de bœufs, 3 vaches, une paire de taureaux, une jument et 67 toisons de laine le tout apprécié à 894 L, plus des meubles.

70	54	05/02/1738	MAURIN Mathieu	Allenc	Testament	Mre Bertrand AMARGIER curé d'Allenc a reçu le testament de Mathieu MAURIN pauvre artisan d'Allenc le 21 septembre dernier. Déclare diverses obligations (Jean PEYTAVIN son beau frère d'Allenc). Citée Antoinette BERBON sa femme. Donne à Mathieu et Vidal MAURIN ses enfants tel droit de légitime qu'il peut leur appartenir sur ses biens, donne à tous ses autres parents 5 sols , nomme son HU Jeanne MAURIN sa fille aînée .
103	87	20/11/1738	PEYTAVIN Claude BONHOMME Marguerite	Chadenet Le Bouchet	CM	Claude PEYTAVIN fils de feu Michel et Isabeau BERJON de Chadenet et Marguerite BONHOMME fille de Jean et feu Marianne VALANTIN du Bouchet p Chadenet. Le fiancé de l'avis de sa mère et Julien PEYTAVIN son frère, la fiancée de son père. Julien PEYTAVIN donne à son frère pour ses droits de légitime 2240 L du chef paternel et 200 L du chef maternel. Le fiancé se constitue de son chef 180 L. Jean BONHOMME donne à sa fille la moitié de tous ses biens se réservant l'usufruit sa vie durant. Citées Marie, Marianne et Anne BONHOMME ses filles de feu Marguerite QUET.
154	133	30/05/1740	PEYTAVIN Jean Baptiste BONHOMME Marianne	Chadenet Le Bouchet	CM	Jean Baptiste PEYTAVIN fils de feu Michel et Isabeau BERJON de Chadenet et Marianne BONHOMME fille de Jean et feu Marguerite QUET du Bouchet p Chadenet. Le fiancé du consentement de sa mère et Julien PEYTAVIN son frère aîné, la fiancée de son père. Julien PEYTAVIN constitue à son frère 2440 L (cité Claude PEYTAVIN frère de Julien marié à feu Marguerite BONHOMME sœur de Marianne BONHOMME). Jean BONHOMME donne à sa fille la moitié de tous ses biens se réservant l'usufruit sa vie durant et 2000 L de la légitime de ses deux filles restant à marier Marie et Anne. Dispositions testamentaires de Jean BONHOMME. Pts Jean BERJON d'Aspres p St Gervais.
189	164	09/04/1742	PEYTAVIN Julien BONHOMME Marie	Chadenet Le Bouchet	CM	Julien PEYTAVIN fils de feu Michel et Isabeau BERJON de Chadenet et Marie BONHOMME fille de Jean et feu Marguerite QUET du Bouchet p Chadenet. Le fiancé assisté de sa mère, la fiancée de son père. Jean BONHOMME donne 2000 L à sa fille , cité Jean Baptiste PEYTAVIN gendre dudit BONHOMME.

22	9	09/01/1737	RAYMOND Marguerite	Villesoule	Testament	Marguerite RAYMOND femme de Jean VIGNES travailleur journalier de Villesoule p Allenc atteinte de maladie corporelle fait son testament. Donne au prêtre de la Chapelle de Montbel 3 L pour dire des messes, aux RP Jacobins de Pradelles 3 L, donne à Jacques, Pierre, Jean, Jeanne, Marguerite, Marianne et Marie ses enfants et de Jean VIGNE son mari tous les droits qui peuvent leur compéter sur ses biens, nomme son HU Jean VIGNES son mari.
192	167	18/06/1742	REBOUL Etienne	Le Beyrac	Testament	Etienne REBOUL journalier du Beyrac p Allenc atteint de maladie corporelle fait son testament. Donne à Marguerite MARRON son épouse son habitation dans sa maison pendant sa vie et au cas où elle ne pourrait vivre avec son héritier bas nommé lui donne 10 catalières bled seigle de pension annuelle et un coffre bois pin, donne à Catherine, Marianne, Jeanne et Antoine REBOUL ses enfants ce qui pourra leur revenir de droit sur ses biens, nomme son HU Jean REBOUL son fils à la charge de payer les légats.
217	190	07/10/1742	RENOUARD Pierre MAURIN Jeanne	Allenc	CM	Pierre RENOUARD fils de feu Guillaume journalier et Marie COMTE d'Allenc et Jeanne MAURIN fille de Joseph journalier et feu Louise MAURIN dudit lieu. Le fiancé comme personne libre et majeure assisté de sa mère, ,la fiancée de son père.Marie COMTE donne à son fils la maison où elle habite sous la réserve de son habitation pendant sa vie et la légitime de ses autres enfants, Joseph MAURIN donne à sa fille la maison où il habite sous la réserve de son habitation pendant sa vie , compris dans ces donations tous leurs biens présents et à venir. Fait à Allenc maison de la dite Marie COMTE, présent Pierre VEYRUNES beau frère du futur , André MAURIN frère de la future.

66	52	13/01/1738	SAVY Antoinette	Le Beyrac	Testament	Antoinette SAVY du Beirac p Allenc atteinte de maladie corporelle fait son testament. Lègue aux pauvres de la paroisse un seitier bled seigle distribuable en pain, donne aux RP Capucins de Mende 12 L , à Notre Dame du Cœur de la cathédrale de Mende 4 L, à Notre dame de la Rouvière 3 L, à Notre Dame de Pradelles 3 L, aux prêtres d'Allenc 4 L pour des messes, autres legs pieux, donne à Pierre SAVY son frère 6 L ,à Antoine SAVY son autre frère 6 L, nomme son HU Isaac, SAVY son frère, déclarant que ses biens consistent en la légitime de feu Etienne SAVY son père et feu Michelle BARTHELEMY sa mère , à la charge pour son héritier de payer les légats.
19	64	23/02/1738	SEGUY Jeanne	Allenc	Testament	Mre Bertrand AMARGIER curé d'Allenc a reçu le testament de Jeanne SEGUY veuve de feu Vidal ANTOINE d'Allenc le 5 janvier dernier qu'il nous a remis pour être enregistré à la requête d'Esprit ANTOINE . Donne aux pauvres 10 cartalières orge , donne à Jean ANTOINE son fils cadet le moulin appelé de la Grave à Allenc, charges et dettes payables par Jean ANTOINE son fils, , à Jeanne ANTOINE sa fille une robe jupe et cotillon et son linge, déclare devoir à Louise ARZALIER femme de Mr DAUDE de la Prade 6 L, donne à tous ses autres parents 5 sols à se partager, nomme HU Esprit ANTOINE son fils.
55	40	09/11/1737	TOULOUSE André ROZIER Marguerite	Laubert	CM	André TOULOUSE fils de feu Jacques et Catherine BOYER de Laubert et Marguerite ROZIER fille de François et feu Marie SAVY de Laubert. Le fiancé du consentement de sa mère et François TOULOUSE son frère, la fiancée de son père. François ROZIER donne à sa fille la moitié de tous ses biens quittes de toutes charges et légitime se réservant l'usufruit sa vie durant , François TOULOUSE donne à son frère 200 L pour ses droits de légitime dont 36 L pour argent prêté.

142	121	15/02/1740	TRAZIC Pierre CHAPTAL Marie	Pelouse Les Salces	CM	Pierre TRAZIC fils de feux Etienne et Catherine BOUNIOL de Pelouse et Marie CHAPTAL fille de feu Guillaume et Catherine PONS des Salces P La Rouvière. Le fiancé comme personne libre et majeure assisté de Pierre TRAZIC son oncle et Pierre GERVAIS son frère utérin, la fiancée de sa mère et Guillaume CHAPTAL son frère. Guillaume TRAZIC âgé d'environ 21 ans et Marguerite TRAZIC 15 ans frère et sœur du fiancée ont nommé pour curateur Pierre GERVAIS leur frère utérin et Pierre TRAZIC leur oncle paternel et cèdent à Pierre TRAZIC leur frère tous leurs droits sur les biens de leurs feux parents moyennant leur légitime qui leur sera réglée lorsqu'ils auront 25 ans, sous la réserve de leur entretien et nourriture et leur habitation dans la maison paternelle en travaillant à l'utilité de leur frère. Guillaume CHAPTAL constitue à sa sœur 500 L, un tour à filer, une robe et camisole et cotillon drap de pays.
61	46	13/11/1737	VEISSIERE Claude BOURILLON Marianne	Roussials Laubert	CM	Claude VEISSIERE de Roussials p Allenc fils de Claude et feu Louise BARJETON et Marianne BOURILLON fille de feu François et Françoise ROSIER de Laubert. Le futur s'est constitué en la somme de 10 L, Françoise ROSIER donne à sa fille tous ses biens se réservant les fruits, son habitation dans la maison pour deux enfants qui ne sont pas établis. Présent Pierre BOURILLON de Mende frère de la future et Jan BOURILLON son autre frère de Laubert.
108	91	08/12/1738	VERDIER Françoise	Allenc	Testament	Françoise VERDIER femme d'Etienne FOUZILHET travailleur journalier d'Allenc en bonne santé mais craignant d'être surprise par la mort en raison de fréquent accidents d'épilepsie dont elle est atteinte fait son testament. Donne à tous ses parents 5 sols à se partager, et comme elle n'a pas d'enfant nomme son HU Etienne FOUZILHET son mari, ses biens consistent en 80 L qui lui sont dus pour ses droits de légitime.

54	38	27/10/1737	VEYRUNES David BROS Marie	Allenc	CM	David VEYRUNES fils de Pierre et feu Benoit VIDAL d'Allenc et Marie BROS fille de feu Jacques et Anne TEYSSIER dudit lieu. Le fiancé assisté de son père, la fiancée de sa mère. Pierre VEYRUNES donne à son fils tous ses biens sous la réserve des fruits sa vie durant et la légitime de ses autres enfants, Anne TEYSSIER donne à sa fille tous les biens de feu Jacques BROS son mari se réservant la légitime de ses autres enfants telle que de droit et cède en son nom à sa fille les moulins et autres fonds que ledit feu BROS avait pris à rente foncière et perpétuelle de Sr Louis PITOT de Mende, en conséquence de laquelle le futur se charge de tout le contenu de l'inventaire fait dans le CM de ladite Anne TEYSSIER avec Pierre BOYER son mari, se chargeant de nourrir et entretenir pendant 2 ans le frère et la sœur de la future épouse.
55	39	07/11/1737	VEYRUNES David BROS Marie	Allenc	annul CM	David VEYRUNES et Marie BROS d'Allenc annulent leur CM, assistés de Pierre VEYRUNES et Anne TEYSSIER
84	68	20/04/1738	VEYRUNES Pierre RENOUARD Marie	Allenc	CM	Pierre VEYRUNES fils de feux Antoine et Jeanne LAURENS d'Allenc et Marie RENOUARD fille de feu Guillaume et Marie COMTE d'Allenc. Le fiancé procédant comme personne libre et majeure, la fiancée assistée de sa mère et Pierre et Etienne RENOUARD ses frères. Le fiancé s'est constitué tous ses biens, Marie RENOUARD s'est constitué de son pécule particulier 98 L, Pierre RENOUARD frère aîné de la fiancée promet de lui payer ses droits de légitime paternels.
28	15	15/03/1737	VEYSSIERE Jeanne	Laubert	Testament	Jeanne VEYSSIERE veuve de Pierre TOULOUSE travailleur journalier de Laubert atteinte de maladie corporelle fait son testament. Donne à Françoise et Marguerite TOULOUSE ses enfants de feu Pierre TOULOUSE son mari les droits de légitime qui peuvent leur compéter sur ses biens. Nomme son HU Etienne TOULOUSE son fils approchant de la puberté le chargeant de lui faire dire des messes de requiem par les prêtres de la paroisse, déclarant qu'elle a une paire de bœufs qu'elle a donné à Privat et Guillaume TOULOUSE ses neveux dans l'arrentement verbal qu'elle leur a fait l'année dernière, plus une vache et une velle, 4 bêtes à laine et 2 agneaux, autres biens détaillés. Cité Vidal BENOIT son beau frère.